

“ Au risque de me répéter, faut-il dire tout haut ce qu’une infinité de maîtres pensent tout bas ? Si l’on distrait les trois quarts du temps employé actuellement à l’étude du français proprement dit, on abâtirait infailliblement à la longue la route de l’enseignement de la langue dans nos écoles primaires.”

Les citations qui précèdent démontrent avec force et clarté l’inutilité de la dictée dans l’enseignement du français, lorsque cet exercice est donné suivant les règles de la méthodologie.

Vers le même temps ⁽¹⁾ où l’*Instruction pratique*, l’*Ere Nouvelle*, le *Maitre Pratique*, et le *Journal des Instituteurs* s’occupaient de la dictée, l’*Ecole Française*, de Paris, publiait les judicieuses remarques qui suivent, relativement au même sujet :

Rôle de la dictée. — a) La dictée doit être conservée dans les écoles primaires, en raison des avantages qu’elle procure :

1° Elle permet à la fois de contrôler et d’étendre les connaissances de l’enfant en orthographe, et donne ainsi l’habitude d’écrire sans faire de fautes.

2° Elle met en œuvre le raisonnement et développe l’esprit d’observation.

3° Elle permet de compléter certains enseignements et de faire connaître les meilleurs pages de nos bons auteurs.

b) Pour donner de bons résultats, cet exercice doit être bien *bien choisi, bien expliqué, bien dicté et bien corrigé.*

c) *Choix des dictées.* — Une bonne dictée doit être simple, courte, claire, intéressante, en rapport avec l’âge et l’intelligence des enfants, en harmonie avec les leçons

(1) 21 février 1901.